

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE EN HAUTE-SAÔNE

Une espèce exotique envahissante

Un redoutable prédateur pour les abeilles

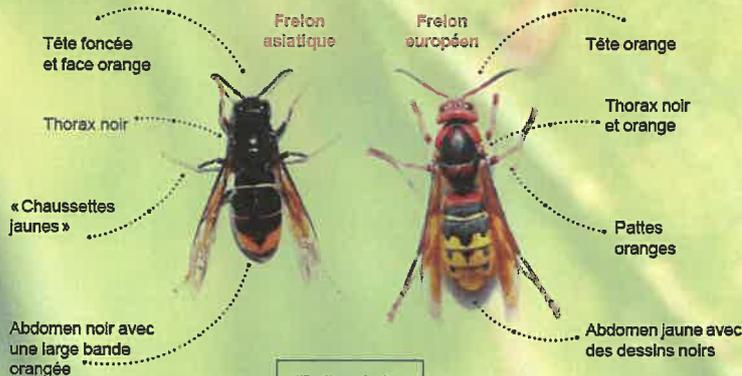
Impacts sur les pollinisateurs sauvages
et la biodiversité

Impacts sur l'agriculture
et le service de pollinisation

Un enjeu de protection
des populations

SIGNALEZ SA PRÉSENCE !
06 40 41 19 04 ou 06 80 18 84 23

NE PAS CONFONDRE

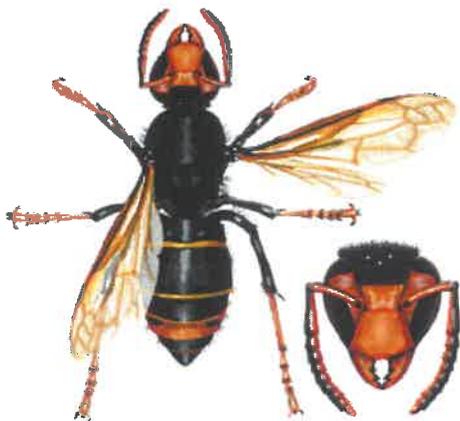




Une espèce exotique envahissante

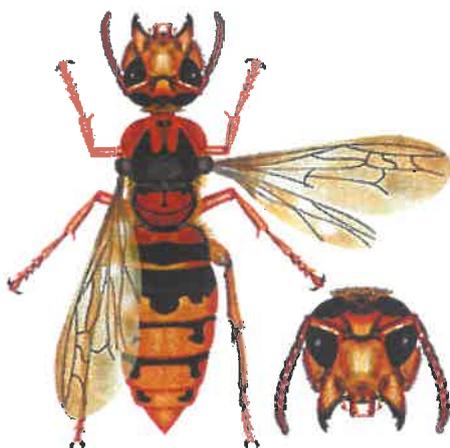
Originaire d'Asie, le frelon *Vespa velutina nigrithorax* a été introduit en France de manière accidentelle au début des années 2000. Il a été formellement identifié pour la première fois dans le Lot-et-Garonne en 2004. **Cette espèce est dotée de capacités d'expansion exceptionnelles puisqu'en une dizaine d'années, elle a colonisé la quasi-totalité du territoire métropolitain et en 15 ans, elle a été répertoriée dans 9 autres États européens.**

Ce frelon se distingue facilement du frelon européen *Vespa crabro* par sa taille et sa couleur caractéristique. L'adulte, plus petit que son cousin endémique, mesure environ 3 cm de long. Son thorax est brun foncé (d'où sa dénomination scientifique) et son abdomen présente des segments bordés d'une fine bande jaune orangé caractéristique. Ses pattes sont jaunes.

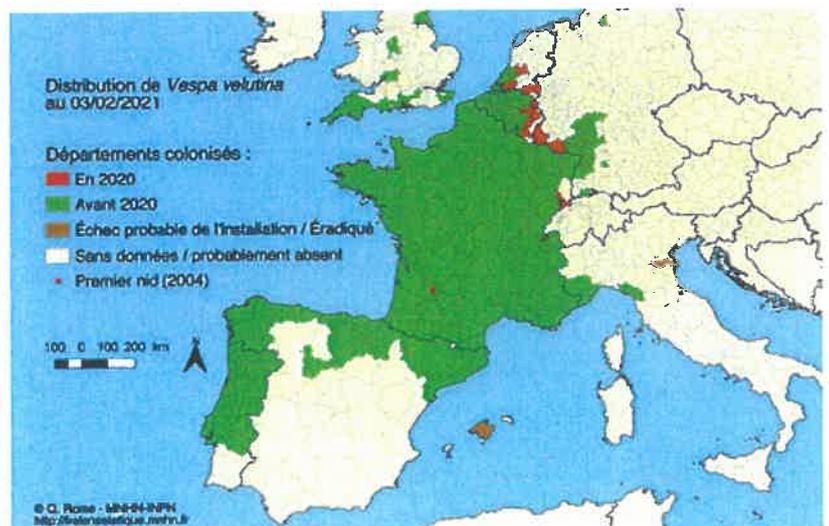


Vespa velutina

Depuis 2016, le frelon asiatique figure sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne. En France, la loi Biodiversité de 2016 vient préciser les mesures à mettre en œuvre contre ces espèces mais malheureusement, le dispositif est peu contraignant pour les autorités compétentes¹ (à savoir les préfets de département) et mal adapté aux enjeux de la lutte contre le frelon asiatique. A ce jour, ce contexte réglementaire n'a pas apporté de solution pour limiter son impact sur les abeilles, la biodiversité et l'apiculture.



Vespa crabro



Un redoutable prédateur pour les abeilles

Le frelon asiatique chasse les abeilles pour nourrir ses larves et satisfaire les besoins en protéines nécessaires à la croissance de sa colonie. **Les dégâts sur les ruches s'effectuent par le prélèvement direct d'abeilles, mais aussi et surtout, par le stress et l'affaiblissement progressif que leur présence continue induit sur les abeilles.** Paralysées, ces dernières ne vont plus prélever le nectar, le pollen et l'eau indispensables à leur survie et à leur bonne santé.

Pour l'apiculture, les dégâts sont considérables. Ce sont évidemment des pertes de colonies, soit directement pendant la prédation, soit de manière plus fréquente pendant l'hivernage, car les ruches sont trop affaiblies en fin de saison. En 2020, année de pression record du frelon asiatique, de nombreux apiculteurs, notamment amateurs, ont préféré abandonner l'apiculture. Certaines années, la présence du frelon asiatique est telle que des zones entières ne peuvent plus accueillir de ruches. Ce sont aussi des coûts supplémentaires pour l'apiculteur qui doit protéger et accompagner ses colonies face à ce prédateur.



Les impacts sur les pollinisateurs sauvages et la biodiversité



L'abeille mellifère n'est pas sa seule source de protéines. Il se nourrit d'abeilles sauvages, de guêpes ainsi que d'autres pollinisateurs tels que les syrphes et les diptères. En zones agricoles et naturelles, les captures d'insectes se répartissent globalement ainsi : 1/3 d'abeilles et 2/3 d'autres insectes. En zone urbaine, ce ratio s'inverse². **Comme le rapporte une étude de 2011, son impact sur les autres pollinisateurs est peut-être moins visible que sur les abeilles mellifères, mais il est probablement encore plus important.** Récemment, une équipe de chercheurs italiens a confirmé ces effets sur l'entomofaune sauvage : « *La présence de *Vespa velutina* génère un impact négatif sur certaines populations de pollinisateurs, comme certaines abeilles sauvages ou des espèces de papillons. Leur nombre dans une aire donnée décroît de manière significative en conséquence de l'augmentation du nombre de nids de *Vespa velutina* »³.*

Les impacts sur l'agriculture et le service de pollinisation

L'arboriculture ou la viticulture peuvent également être touchées par le frelon asiatique, car pour leur propre alimentation, les frelons adultes se nourrissent de glucides qu'ils peuvent trouver sur les fruits.

Ce sont également les impacts sur la pollinisation qui doivent inquiéter. Récemment, une équipe universitaire⁴ a tenté de chiffrer l'impact économique de cette espèce exotique sur la pollinisation. Partant du fait que le service annuel de pollinisation rendu par les insectes à l'agriculture est estimé en France à 2 milliards d'euros par an⁵, ils ont évalué qu'une baisse de 5 % du service de pollinisation induite par le frelon présent sur la moitié du territoire aurait un coût de 50 millions d'euros. **Aujourd'hui au regard de sa présence sur la quasi-totalité de la métropole, le coût du frelon pour la pollinisation avoisinerait plutôt les 80 millions d'euros par an.**

Au-delà de l'agriculture stricto sensu, *Vespa velutina* est également attiré par les ports de pêche et les lieux d'ostréiculture et il peut représenter une gêne pour ces activités, tout comme pour les stands de poisson et de viande sur les marchés de plein air. Les boulangeries-pâtisseries se plaignent dans certaines régions de sa présence sur les étals. C'est aussi une problématique pour la SNCF et le Réseau Transport d'Electricité du fait de la présence gênante de nids.

2 - Rome et al., 2011

3 - Université de Turin, Rapport Layman, Life Stop Vespa 2019 : <https://bit.ly/2XDSiiz>

4 - Barbet-Massin et al., 2020

5 - Gallai et al. 2009

Un enjeu de protection des populations



Lorsqu'il chasse ou butine, le frelon ignore l'être humain. En revanche, à proximité des nids, il peut se montrer extrêmement agressif. Les colonies comptent souvent de très nombreux individus et les attaques peuvent être massives. Si la majorité des nids sont haut perchés dans les arbres, il n'est pas rare d'en recenser dans une haie, sous le toit d'une sous-pente, dans une embrasure de porte ou collés à un compteur d'eau. Quelques piqûres suffisent à provoquer une hospitalisation et comme la presse régionale le rapporte régulièrement, on déplore malheureusement plusieurs décès du fait de frelon asiatique.

Avant toute taille de végétaux ou travaux de toiture, il est ainsi recommandé aux administrés, aux professionnels en charge de l'entretien des espaces verts (jardiniers municipaux, élagueurs, paysagistes...) d'inspecter l'environnement pour repérer les mouvements d'insectes. **Cette question est d'autant plus importante que les zones urbaines sont un environnement propice au développement du frelon asiatique, avec des températures plus douces, la proximité de points d'eau et de nombreux lieux favorables à l'installation de ses nids primaires.**

Des travaux universitaires (Barbet-Massin et al., 2020) ont tenté de chiffrer les coûts du développement du frelon en les comparant aux coûts de la lutte. Pour l'apiculture, les chercheurs estimaient les impacts annuels à 3 millions d'euros à une époque où le frelon n'avait colonisé que la moitié de la métropole. Aujourd'hui, ces impacts seraient plutôt de 5,4 millions d'euros. Pour la pollinisation, l'impact serait de 80 millions d'euros par an. Tandis que les coûts de la lutte actuelle, fondée principalement sur la seule destruction des nids, pourraient atteindre près de 12 millions d'euros chaque année. Les chercheurs concluent que bien que peu affinées, ces évaluations montrent que les coûts de la prolifération dépassent largement les coûts de la lutte et que cette dernière devrait être intensifiée.

Aujourd'hui, pour faire face à cette espèce invasive, il est possible de mettre en œuvre différents moyens de lutte. Les apiculteurs peuvent protéger les ruchers au moyen de muselières, de réducteurs d'entrée, de filets, de pièges, etc. Mais ces dispositifs sont parfois très insuffisants pour permettre aux apiculteurs de faire face. Pour lutter contre le frelon asiatique, il convient d'agir à l'échelle du territoire. Et les collectivités ont un grand rôle à jouer, en sensibilisant les administrés, en prévenant l'installation des nids et en détruisant les colonies de frelon.



UN PIÉGEAGE À RÉALISER DE MANIÈRE ENCADRÉE

Pour le moment, il n'existe pas de piège contre le frelon asiatique à la fois efficace et sélectif. Le piégeage de printemps entraînera donc la prise d'insectes non visés par la lutte (des mouches principalement, mais aussi des papillons et d'autres vespidés). Pour limiter ces prises, il convient de réaliser ce piégeage de manière encadrée en suivant des recommandations précises sur le type de piège, d'appât, les lieux d'emplacement des pièges et les périodes de piégeage.



1 - Le type de piège

Nous recommandons la réalisation du piège fabriqué à l'aide de bouteilles en plastique que conseille la FDGDON du Morbihan (voir le tutoriel de construction en annexe). Ce piège est pensé pour prévenir la prise d'insectes non-cibles. Il est doté :

- > d'orifices permettant aux petits insectes non-ciblés de s'échapper
- > de galets-gravillons évitant leur noyade
- > d'un trou d'entrée suffisamment large pour laisser passer le frelon asiatique mais trop étroit pour son cousin européen ou certains papillons. Il est facilement réalisable.

Les pièges nasse de type Red Trap ou Jabeprode semblent être plus sélectifs. Mais ils semblent aussi moins efficaces dans le cadre du piégeage de printemps. C'est pourquoi nous lui préférons le piège recommandé par la FDGDON du Morbihan.

2 - L'appât

Un attractif sucré et alcoolisé (bière, sirop, panaché, vin blanc). Exemples : 1) 2/3 de bière alcoolisée + 1/3 de sirop de fruits rouges (cassis, framboise, etc.) ; 2) panaché avec léger rajout de vin blanc (un minimum d'alcool est nécessaire pour repousser les abeilles).

3 - L'entretien du piège

Tous les 8-10 jours maximum : renouveler régulièrement les pièges permet de conserver une efficacité et de limiter les prises d'insectes non-cibles. En cas de chaleurs, il faudra intervenir tous les trois à quatre jours. Il est préférable d'y laisser quelques frelons, cela améliorera l'attractivité.

4 - Où piéger ?

Dans quelles régions ?

Nous recommandons de pratiquer ce piégeage là où le frelon asiatique rend difficile la pratique de l'apiculture. L'objectif premier du piégeage de printemps est en effet de rendre supportable la pression du frelon sur les ruchers.

Quels emplacements ?

- 1 - la proximité des anciens nids
- 2 - les arbres et arbustes mellifères en fleurs (placer les pièges sous l'arbre et déplacer les pièges en fonction des floraisons)
- 3 - les ruchers
- 4 - la proximité de points d'eau bien exposés au soleil
- 5 - les composteurs ménagers
- 6 - la proximité des lieux propices à l'hivernage des fondatrices (bâtiments anciens, tas de bois,...).

Placer les pièges au milieu d'une parcelle de maïs, de blé ou de vigne est voué à l'échec.

Hauteur et ensoleillement

La hauteur des pièges doit être comprise entre 0,50 m et 1,50 m. Choisir un emplacement au soleil le matin et plutôt à l'ombre l'après-midi.

Maillage

Un maillage fin de pose de pièges est recommandé par l'ITSAP pour augmenter l'efficacité (1 piège tous les 350 m dans un rayon d'1 km du rucher à protéger). Cette préconisation est intéressante mais également difficile à mettre en oeuvre. Nous recommandons d'avoir cette préconisation en tête mais de **prioriser l'emplacement des pièges sur les lieux attractifs pour les frelons.**

5 - Quand piéger ?

Le piégeage de printemps sera pratiqué à partir du moment où la douceur des températures s'installe (entre 12 et 15°). Ces conditions surviendront précocement dans certaines régions (mi-février dans les zones les plus méridionales), plus tardivement dans d'autres (dans le Morbihan, le piégeage est recommandé à partir de début avril). Un temps beau et chaud favorisera l'efficacité du piégeage. Même si les premières fondatrices émergent avant cette période et peuvent être observées par une journée de beau temps, il est inutile de piéger avant, sauf à proximité des anciens nids. Les pièges seront retirés six semaines après l'installation des températures douces, moment à partir duquel les reines fondatrices cessent de sortir du nid.

COMMENT METTRE EN PLACE UN PLAN DE PIÉGEAGE SUR LE TERRITOIRE ?

1 - Pourquoi coordonner le piégeage ?

L'intervention de la collectivité pour soutenir la mise en place d'un piégeage de printemps présente plusieurs intérêts :

- 1 - réguler plus efficacement le nombre de nids et mieux protéger les ruchers du territoire - un apiculteur seul aura des difficultés à protéger efficacement ses colonies ;
- 2 - pouvoir réaliser ce piégeage de manière encadrée, en se reposant sur des personnes-relais formées, afin de mieux respecter les règles limitant les prises d'insectes non-cibles ;
- 3 - réduire les coûts de destruction des nids pour la collectivité.

2 - Comment mettre en place la coordination ?

Il s'agit tout d'abord d'organiser une réunion publique avec les acteurs concernés pour informer et réfléchir ensemble aux actions à mener contre le frelon asiatique (voir précédemment).

Dans un deuxième temps, il est pertinent de mettre en place un comité de pilotage du plan de lutte et de piégeage réunissant les communes et élus engagées, les apiculteurs et les autres acteurs impactés et parties prenantes. Nous vous recommandons de vous appuyer sur un organisme technique pour la coordination du plan de lutte et de piégeage, l'élaboration et la diffusion des recommandations, la formation des référents municipaux « frelon asiatique » (du type FDGDON, Association de Développement Apicole ou Groupement de Défense Sanitaire de l'Apiculture).

Il conviendra ensuite de désigner au sein de chaque commune engagée un ou plusieurs référents « frelon asiatique » en charge de la transmission des informations aux administrés sur les conditions de piégeage et de la remontée des données de piégeage. Il peut s'agir d'un élu, d'un apiculteur ou d'un agent des services techniques. Ces personnes seront également référentes en cas de détection de nids pour confirmer sa présence et conseiller le propriétaire du nid sur sa destruction. Ce référent pourra animer des ateliers de fabrication du piégeage de printemps.

Dans la mesure où la population est associée à la pose de pièges, il est nécessaire de faire signer aux administrés volontaires un engagement sur les conditions de piégeage (voir modèle en annexe). Par cet engagement, l'administré est informé des objectifs du piégeage et de la problématique de la non-sélectivité des pièges. Il s'engage à piéger avec les pièges et appâts recommandés, à des périodes précises, dans des lieux précis, et à faire remonter les données au « référent frelon ».

⁷ - Etude menée par l'ITSAP - Institut de l'Abeille en lien avec le Muséum National d'Histoire Naturelle. Les premiers résultats de l'étude ont été présentés aux parties prenantes de l'apiculture fin 2020.

3 - Quelle échelle de coordination ?

Nous recommandons de mettre en place un plan à l'échelle départementale. Il permettra de s'appuyer sur une structure aux compétences techniques à même de délivrer les recommandations et formations sur le piégeage de printemps et de suivre l'efficacité du plan de piégeage. Si dans votre département, une telle coordination s'avère difficile, il sera possible de la mettre en place au niveau de la communauté de communes ou de la commune.

4 - L'importance de la continuité du piégeage

C'est un des premiers enseignements de l'étude de l'ITSAP⁷, avec un piégeage sur plusieurs années consécutives, l'effet sur le nombre de nids est renforcé. La continuité du piégeage augmentera donc son efficacité.



Modèle FDGDON 56



Modèle type Jabeprode ©Anne Dumont

3 | Encourager et participer à la destruction des nids



UN OUTIL INDISPENSABLE DE LA LUTTE, À CONDITION DE DÉTECTER LES NIDS

Détruire les nids est une méthode de lutte incontournable contre le frelon asiatique. Mais elle se heurte à un obstacle majeur : la difficulté de détecter les nids. Au plus fort de la prédation du frelon asiatique, en été, les nids sont dissimulés derrière les feuillages des arbres, parfois dans les haies. Ils ne sont découverts qu'à la chute des feuilles lorsque l'activité dans le nid est quasi-nulle, alors qu'il devient moins pertinent de les détruire.

Malgré les efforts de plusieurs équipes de recherche, il n'existe pour le moment aucune méthode prête à l'emploi pour retrouver les nids en plein été. Néanmoins, dans certaines circonstances, on peut s'apercevoir de la présence d'un nid. Se pose alors la question de sa destruction.

NIDS PRIMAIRES ET NIDS SECONDAIRES

Le frelon asiatique pourra construire consécutivement deux nids en cours de saison : un nid primaire et un nid secondaire. Le nid primaire est construit par la fondatrice en sortie d'hibernation. Il se situe généralement à faible hauteur, dans des endroits protégés de la pluie.

Si la localisation ne permet pas la croissance du nid, les ouvrières vont créer un nid secondaire pour permettre le déménagement de la colonie, plus haut, dans un arbre par exemple. Le volume d'un nid secondaire peut aller jusqu'à 80 cm de diamètre.

Les nids primaires sont généralement plus simples à détruire car de taille petite et souvent à portée de main.

LA DESTRUCTION DES NIDS : OBLIGATOIRE ? À LA CHARGE DE QUI ?

La réglementation n'est à ce jour pas très contraignante en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. En vertu du code de l'environnement¹², l'État « peut procéder ou faire procéder à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction des spécimens de cette espèce [exotique envahissante] ». Dans les faits, peu de préfets se sont saisis de la problématique du frelon asiatique.

Pour ce qui est des collectivités locales, leur seule obligation légale est la suppression des nids de frelons asiatiques dans les espaces publics dont elles sont gestionnaires¹³. Dans la plupart des cas, la destruction des nids de frelons asiatiques ne relève pas des missions des SDIS (pompiers), sauf si l'opération vise à faire cesser un péril imminent comme intervenir dans une cour d'école en période scolaire.

In fine, il reviendra dans la très grande majorité des cas au propriétaire du terrain sur lequel se trouve le nid de décider de faire détruire ou non le nid et de financer cette opération.

Cette situation réglementaire n'encourage pas la destruction des nids et favorise la prolifération des frelons asiatiques. Heureusement, de nombreuses collectivités se mobilisent et encouragent la destruction des nids en participant financièrement.



12 - Art L 411-8

13 - Note AMF 2016 : <https://bit.ly/3jpDH5a>



QUI PEUT DÉTRUIRE UN NID ET COMMENT ?

Pour les méthodes avec insecticides autorisés, les désinsectiseurs professionnels ou des personnes titulaires d'un certibiocide pourront intervenir. Pour les méthodes mécaniques (comme l'aspirateur <https://bit.ly/3rvp7fz>), cette destruction pourra relever d'apiculteurs ou d'autres personnes organisées et formées pour cela.

Si péril imminent sur un espace de collectivité, il reviendra au SDIS d'intervenir. Quand ? La destruction doit être réalisée lorsque tous les individus sont présents dans la colonie, au lever du jour, au crépuscule ou de nuit - jusqu'au mois de novembre.

COMMENT ENCOURAGER ET PARTICIPER À LA DESTRUCTION DES NIDS ?

1 - Améliorer la détection des nids : la sensibilisation

Pour détruire un nid, il faut déjà le détecter. Sensibiliser la population et les acteurs de terrain à la présence du frelon, à sa reconnaissance et à ses impacts permettra de recueillir plus de signalement de la présence de nids et d'avantage d'opportunités de les détruire. Il conviendra de sensibiliser spécifiquement les associations de chasseurs, les club de randonnées, les élagueurs et paysagistes, les propriétaires de camping, etc.

2 - Réduire les coûts de la destruction pour les propriétaires et les municipalités ou communautés de communes

Le prix de la destruction des nids est parfois prohibitif et peut décourager un propriétaire de faire détruire un nid. Plusieurs solutions ont été mises en place dans différents territoires pour réduire ces coûts et ainsi, encourager la destruction.

Des associations de bénévoles engagés

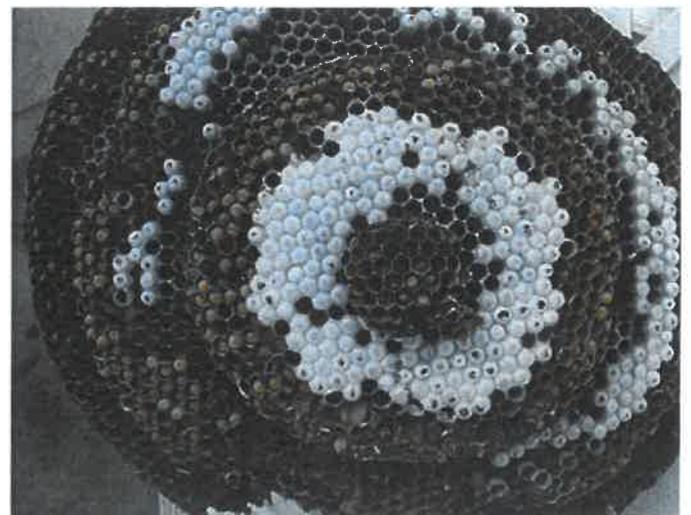
En Dordogne, l'ASE (Association de Sauvegarde de l'Environnement) rassemble une trentaine de bénévoles qui assurent la destruction des nids. Elle n'intervient que sur le territoire des collectivités adhérentes, gratuitement sur le domaine public et pour 25€ chez les particuliers. Les communes adhèrent pour un prix fixé en fonction du nombre d'habitants (0,19€/habitant). Ces sommes permettent de participer à l'achat de matériel de destruction.

En Gironde, le Groupement de Défense Sanitaire Apicole a formé plus de trente apiculteurs pour la destruction des nids. Ces derniers encouragent les propriétaires à verser un dédommagement pour couvrir les frais de matériel et de déplacement¹⁴.

IMPORTANT : une fois détruit à l'aide d'un insecticide, le nid doit être impérativement décroché afin de ne pas laisser dans la nature des larves imprégnées de pesticides, qui pourraient ensuite empoisonner les oiseaux.

La participation des collectivités et la négociation des tarifs avec les désinsectiseurs

De nombreuses collectivités décident de financer au moins partiellement les destructions. Elles négocient avec les désinsectiseurs des conventions d'intervention et d'encadrement des prix. Le propriétaire qui découvre un nid sur son terrain le signale au contact-référent de la collectivité qui vérifiera qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique. La liste des désinsectiseurs conventionnés est ensuite transmise au propriétaire pour l'intervention du désinsectiseur. Le remboursement du propriétaire de la part prise en charge par la collectivité est ensuite réalisé sur facture. C'est ce qui est pratiqué dans certains départements et dans de nombreuses communautés de communes et municipalités.



3 - Un point focal pour le signalement des nids

Pour permettre aux administrés de signaler la présence d'un nid, certains territoires ont choisi de diffuser un numéro de téléphone, d'autres de désigner un référent municipal chargé de se déplacer pour confirmer la présence du nid et de transmettre les informations pour le remboursement de la part prise en charge par la collectivité.

Mode d'emploi pour construire un piège de printemps

Matériel nécessaire

- 2 bouteilles en plastique rigide de 1,5 litre
- 1 cutter ou des ciseaux
- Fil de fer de 40 cm environ
- Fer à souder ou pointe (100-110) chauffée sur le gaz



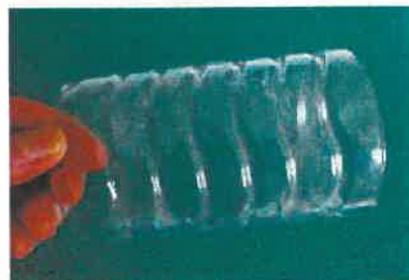
1 Prenez 2 bouteilles de 1,5 l.



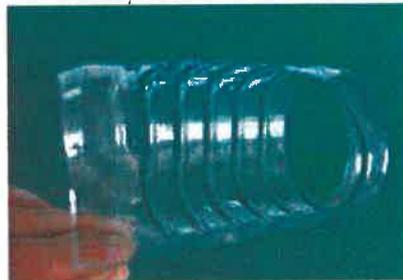
2 Coupez la partie supérieure de la première bouteille pour former un entonnoir.



3 Emboîtez l'entonnoir dans la bouteille. Y mettre un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre le rendra encore plus sélectif.



4 Prenez la deuxième bouteille et découpez-la à chaque extrémité afin que cette partie serve de toit à votre piège.



5 Faites une ouverture du diamètre de votre bouteille.



6 Placez le toit au-dessus de l'entonnoir afin d'éviter que votre piège devienne un « pluviomètre »



7 Réalisez, à l'aide d'un fer à souder ou d'une pointe chaude, des orifices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les petits insectes non ciblés.



8 Afin d'éviter la noyade de ces insectes, il est conseillé de placer, avant la pose de l'entonnoir, des galets ou des gravillons dans le fond du piège. Percez ensuite l'assemblage de deux petits trous l'un en face de l'autre. Un fil de fer de 40 cm environ servira d'anse.



9 Placez l'appât (ex : 2/3 bière alcoolisée + 1/3 sirop de fraise) dans le piège en dessous du niveau des galets ou gravillons.

Modèle d'engagement du poseur de piège de printemps

Je soussigné.e ai reçu/fabriqué un piège visant à capturer des fondatrices de frelons asiatiques. Ce piégeage a pour but de limiter la prolifération des populations de frelon asiatique et ainsi, de protéger les abeilles et l'apiculture de mon territoire.

Je suis informé.e que ce piégeage ne permet pas de capturer uniquement du frelon asiatique et que d'autres insectes seront capturés. Afin de limiter les prises d'insectes non-cibles, je m'engage à :

- utiliser le modèle de piège équipé de trous de sortie pour les petits insectes et d'un réducteur d'entrée pour les plus gros ainsi que de gravillons-cailloux évitant la noyade ;
- utiliser un appât sucré et alcoolisé (bière-sirop, panaché-vin blanc) que je renouvellerai tous les 8-10 jours maximum, plus souvent en cas de chaleurs ;
- ne piéger que dans des lieux attractifs pour le frelon asiatique (proximité des anciens nids, arbres et arbustes mellifères en fleur, ruchers, proximités de points d'eau, composteurs ménagers) ;
- respecter les préconisations de période de piégeage diffusée par ma collectivité (de XX et sur les 6 semaines suivantes) ;
- transmettre à la personne référente les données de piégeage du frelon asiatique (localisation du piège et comptage de frelons asiatiques ainsi que des autres insectes qui auraient été piégés).

Nom, prénom, contact et signature :

/